

Infirmier les nouvelles orientations réglementaires pour les OGM afin d'assurer la sécurité et la transparence

Résumé :

Le gouvernement fédéral a retiré sa réglementation préalable à la mise en marché de certaines (plusieurs/la plupart des) semences issues de l'édition du génome – celles qui ne contiennent pas d'ADN étranger/d'ADN d'une autre espèce – ainsi que des aliments dérivés de ces plantes génétiquement modifiées (GM ou transgéniques). Les appareils réglementaires du gouvernement n'évalueront pas l'innocuité de ces semences et aliments issus de l'édition du génome. Les concepteurs de produits vont plutôt évaluer la sécurité de leurs propres produits pour l'alimentation et l'environnement, sans surveillance du gouvernement et sans obligation de déclarer ces organismes génétiquement modifiés (OGM) au gouvernement ou d'en informer le public.

Les décisions jumelées des ministres de la Santé et de l'Agriculture font primer les intérêts de l'industrie privée sur la responsabilité du gouvernement fédéral de protéger la santé des personnes et de l'environnement, compromettent la transparence et le choix pour les agriculteurs et les consommateurs canadiens, et menacent les moyens de subsistance de plusieurs agriculteurs.

Les derniers développements :

Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ont mis à jour certaines orientations réglementaires sur les semences et aliments GM – il ne s'agit pas de nouveaux règlements mais de l'interprétation de la réglementation actuelle. Les nouvelles orientations touchent spécifiquement la réglementation relative aux semences et aliments exempts d'ADN étranger, soit ceux qui seront issus des nouvelles techniques de modification génétique d'édition du génome, aussi appelée édition génomique.

Le ministre de la Santé (le 18 mai 2022) et la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (le 3 mai 2023) ont confirmé que **plusieurs nouveaux aliments et semences génétiquement modifiés sont exemptés de toute réglementation avant leur mise en marché**, ce qui signifie **qu'ils ne feront l'objet d'aucune évaluation de leur innocuité ni d'aucune surveillance réglementaire par le gouvernement** :

De façon plus précise, plusieurs plantes génétiquement modifiées exemptes d'ADN étranger, issues des **nouvelles techniques de modification génétique d'édition du génome**, et les aliments dérivés de ces plantes ne seront plus soumis à l'application de la Partie V du *Règlement sur les semences* ni au *Règlement sur les aliments nouveaux*.

Dans ce cas, le gouvernement fédéral a cédé les évaluations d'innocuité aux concepteurs de produits. De plus, le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir d'exiger des concepteurs de produits qu'ils fournissent des renseignements sur ces semences et aliments GM.

Ce que signifient ces changements :

- L'introduction de semences et d'aliments issus de l'édition du génome sans la moindre évaluation de sécurité indépendante par le gouvernement
- La présence sur le marché de semences et d'aliments génétiquement modifiés inconnus/non identifiés
- Le testage en champ sans réglementation de plusieurs plantes issues de l'édition du génome

Nos principales recommandations :

Il faut infirmer de toute urgence les modifications apportées aux documents d'orientations réglementaires par lesquelles le gouvernement délègue aux concepteurs de produits la responsabilité des évaluations d'innocuité avant la mise en marché.

- Santé Canada et l'ACIA doivent **conserver leur pouvoir de réglementation** sur tous les produits génétiquement modifiés afin d'assurer la sécurité et la transparence, et de favoriser la confiance du public envers le système réglementaire et le système alimentaire.
- Santé Canada et l'ACIA doivent **évaluer l'innocuité** de tous les aliments et semences génétiquement modifiés : le recours au génie génétique, y compris aux nouvelles techniques d'édition du génome, doit être systématiquement encadré par la réglementation.
- Santé Canada et l'ACIA doivent exiger que les entreprises déclarent au gouvernement toute semence et tout aliment génétiquement modifiés sur le marché, au moyen **d'un système d'inscription obligatoire** de tout produit issu de l'édition du génome et de tout autre produit génétiquement modifié introduits dans le système alimentaire.

Les exemptions réglementaires ne sont pas fondées sur la science et compromettent la sécurité

Les exemptions réglementaires ne reflètent pas les constats scientifiques qui démontrent que l'édition du génome se distingue de la sélection végétale classique et qu'elle peut produire un ensemble d'effets imprévus. Il faut détecter et évaluer ces effets imprévus pour établir leurs impacts éventuels sur l'innocuité des aliments et l'intégrité de l'environnement. Il est simpliste de considérer de manière réductrice que seule la présence d'ADN étranger justifie une évaluation de l'innocuité des OGM par le gouvernement. Cela ne tient pas compte du fait que **les effets imprévus de l'édition du génome pourraient créer des problèmes de sécurité**. Par exemple, des effets imprévus pourraient mener à des altérations des voies métaboliques ou de la composition des protéines, ce qui pourrait avoir des répercussions sur l'innocuité des aliments et l'intégrité de l'environnement. Les orientations proposées ne reposent sur aucune donnée scientifique et ne résisteront pas à l'épreuve du temps, car elles présument du caractère sécuritaire des OGM exempts d'ADN étranger, y compris ceux qui seront créés par des processus d'édition du génome qui n'existent pas encore.

[Les données scientifiques sont abordées dans un rapport produit en mars 2022 par le RCAB et Testbiotech.](#)
(en anglais seulement)

Les exemptions réglementaires compromettent gravement la transparence

Santé Canada et l'ACIA ont renoncé à leur autorité réglementaire sur ces produits génétiquement modifiés. Cela signifie que ces instances gouvernementales n'auront plus le pouvoir d'exiger que les concepteurs de produits fournissent de l'information sur ces produits, qui pourraient ne jamais être déclarés. On s'en remet plutôt à un système de déclaration volontaire qui demande aux entreprises de déclarer leurs OGM non réglementés. Sans déclaration obligatoire, les agriculteurs canadiens ne sauront pas si les semences qu'ils achètent sont issues de l'édition du génome, les consommateurs canadiens ne sauront pas quels OGM sont vendus dans les supermarchés et le gouvernement fédéral ne saura pas quels OGM se retrouvent sur le marché ou dans l'environnement. Le gouvernement ne sera plus en mesure d'assurer la surveillance et la traçabilité des OGM, ce qui compromettra sa capacité à pallier leur impact éventuel sur la sécurité, l'environnement et l'économie.

[Ce manque de transparence est abordé dans un document d'information publié par le RCAB en mars 2022.](#)

Qui s'oppose aux exemptions réglementaires :

105 groupes ont écrit au ministre de la Santé et à la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pour lancer un appel à la transparence et réclamer du gouvernement qu'il maintienne sa surveillance sur l'ensemble des aliments et des plantes GM.

L'Union nationale des fermiers et l'Union des producteurs agricoles ont chacune adopté une résolution s'opposant aux propositions lors de leur congrès annuel respectif en 2021.

SaskOrganics, l'Association pour le commerce biologique du Canada et La Filière biologique du Québec exigent l'inscription obligatoire sur un registre de tous les produits issus de l'édition du génome.

À l'avenir

Maintenir le rôle des appareils réglementaires indépendants du Canada

Les ministres ont permis à Santé Canada et à l'ACIA d'abandonner leur **rôle crucial d'appareils réglementaires indépendants** pour certains nouveaux aliments et semences issus de l'édition du génome. Les Canadiens comptent sur Santé Canada et l'ACIA pour assurer l'innocuité des aliments et l'intégrité de l'environnement. Le gouvernement leur a plutôt demandé d'accepter les garanties de sécurité de l'industrie : accepter les évaluations de sécurité de l'industrie et ses constats scientifiques non divulgués, sans le moindre contrôle gouvernemental. Les nouvelles orientations vont **miner la confiance du public** – envers le système alimentaire et envers la réglementation gouvernementale.

Il y a un **conflit d'intérêts inhérent** au fait de laisser les concepteurs de produits décider eux-mêmes de l'opportunité d'appliquer la réglementation à leur produit et déterminer s'ils sont sécuritaires. Tous les produits du génie génétique, y compris ceux qui sont issus des plus récentes techniques d'édition du génome, doivent être soumis à des évaluations de sécurité par le gouvernement avant leur mise en marché.

Assurer le choix et la concurrence sur le marché

Permettre l'introduction sur le marché de semences et d'aliments issus de l'édition du génome sans déclaration obligatoire au gouvernement fédéral **équivaut à créer un système alimentaire totalement biotechnologique**. Le manque de transparence et de traçabilité de ces OGM sur le marché aura pour effet **d'empêcher les agriculteurs et les entreprises alimentaires d'offrir des choix sans OGM**. En l'absence d'étiquetage obligatoire des aliments GM, bon nombre d'agriculteurs et d'entreprises ont investi dans la certification sans OGM afin d'offrir des aliments exempts d'OGM sur le marché canadien. Cela comprend des investissements dans la certification biologique, conformément aux Normes canadiennes sur la culture biologique qui interdit les OGM, y compris tous les produits issus de l'édition du génome. Le manque de transparence sur les OGM augmentera les coûts et pourrait finir par **empêcher que les produits puissent être certifiés biologiques et sans OGM**. Pour se conformer à la réglementation ou aux exigences des consommateurs, plusieurs marchés d'importation majeurs n'acceptent pas les produits GM – ces marchés seront menacés.

Afin d'assurer la sécurité, la confiance et le choix dans notre système alimentaire, nous disposons d'un temps limité pour inverser les exemptions réglementaires établies dans les documents d'orientations.

Pour plus d'information :

Document d'information du RCAB : Le brevetage dans le domaine de l'édition du génome au Canada, mars 2022 www.rcab.ca/brevetageEditionGenome

Rapport du RCAB : L'édition du génome dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture : risques et conséquences inattendus, juin 2020 www.rcab.ca/rapportEditionGenome

Contacteur : Lucy Sharratt
coordinator@cban.ca
902 209 4906

rcab

Le Réseau canadien d'action sur les biotechnologies (RCAB)

regroupe 16 organisations de tout le Canada afin de mener du travail de recherche, de suivi et de sensibilisation sur des enjeux liés à l'application du génie génétique dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. Le RCAB est un projet de la plateforme partagée MakeWay.

www.rcab.ca